



LE MINISTRE

Cotonou, le 02 JAN 2026

N°001/MTFP/DC/SGM/DGT/SA

COMMUNIQUÉ

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique rappelle que conformément aux dispositions de la loi n° 2024-32 du 02 septembre 2024 fixant la fête annuelle des religions traditionnelles en République du Bénin, les **journées des jeudi 08 et vendredi 09 janvier 2026**, sont fériées, chômées et payées sur toute l'étendue du territoire national.

Au nom du Gouvernement, le Ministre souhaite à toutes les béninoises et tous les béninois, une bonne fête des religions traditionnelles.

Pour le Ministre et P.O.
Le Directeur de Cabinet,

Vu
Bon à diffuser



Victorin V. HONVOH

Adidjatou A. MATHYS